



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 novembre 2019

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Les Entretiens de l'AMF 2019 : « Finance durable, effet de mode ou tremplin pour l'économie de demain » - Jeudi 14 novembre 2019 - Pavillon Cambon

Seul le prononcé fait foi

L'an passé nos entretiens étaient consacrés à la finance digitale, ils sont cette année dédiés à la finance durable. Ces deux problématiques transforment en profondeur l'industrie financière et ses relations avec son environnement, mais il faut reconnaître que les enjeux de la finance durable sont d'un autre ordre que ceux de la finance digitale puisque, dans une certaine mesure, il y va de l'avenir même de notre civilisation.

Assurer le financement de la transition de nos économies vers un modèle de développement plus respectueux de notre environnement et des populations est devenu un défi dont nous avons désormais conscience qu'il faut le relever d'urgence et qui doit donc mobiliser toutes les énergies.

Les énergies, ce sont d'abord celles des entreprises qui doivent réorienter leur appareil productif ; ce sont celles des épargnants qui doivent pouvoir prendre en compte ces critères ESG dans leurs choix d'investissement ; et ce sont celles de tout l'écosystème de l'intermédiation financière qui doit accompagner de façon efficace l'intermédiation entre les émetteurs et les investisseurs finaux.

Or une grande confusion domine encore dans ces domaines.

Comme le met en évidence le rapport que nous avons rendu public ce matin sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des sociétés cotées, les entreprises, qui doivent désormais pour les plus grandes d'entre elles publier une Déclaration de performance extra-financière – une DPEF - peinent à rendre compte de leurs stratégies et de leurs résultats ESG dans un cadre suffisamment normalisé ; elles doivent de ce fait faire face à de multiples interrogations, voire à des analyses contradictoires de la part des agences de conseil et de notation, des ONG ainsi que des grands investisseurs institutionnels. A l'évidence une certaine standardisation des reportings extra-financiers est nécessaire et cette standardisation a vocation à s'effectuer au minimum au niveau européen afin d'assurer une comparabilité entre les émetteurs. C'est le sens du rapport récent de Patrick de Cambourg.

S'agissant des épargnants, l'enquête conduite en juin dernier par Audirep pour le compte de l'AMF, vous la trouverez également sur notre site, a montré qu'au-delà d'un intérêt de principe – 53 % des personnes interrogées indiquent qu'ils prennent en compte des enjeux du développement durable dans leurs choix en matière de placement - au-delà de cet intérêt de principe, l'enquête met en évidence une absence de connaissance précise des placements en question et elle révèle une confiance très limitée des épargnants dans l'impact réel des investissements faits ainsi qu'envers la pertinence des labels qui sont disponibles, pas assez transparents, flous dans leur principe de gouvernance et de plus en plus nombreux.

Enfin, le rapport que nous finalisons sur la finance durable dans la gestion collective, met en évidence la nécessité de disposer d'une doctrine sur l'agrément des fonds dont la politique d'investissement est fondée sur des critères extra-financiers. A un moment où les encours sous gestion dite « responsable » augmentent très rapidement et où les discours commerciaux sont de plus en plus ambitieux, voire agressifs, dans ce domaine, il est indispensable, pour éviter le dévoiement de la notion même d'ESG, bref pour éviter un greenwashing qui serait à tous égards désastreux, de pouvoir s'appuyer sur un corpus de standards minimaux.

Dans une Europe financière fondée sur la libre prestation de services, il est clair que labels et standards ont vocation à être établis au niveau de l'Union et nous savons que l'Europe y travaille. Mais il y a urgence à agir car les superviseurs nationaux ne peuvent accepter qu'on commercialise dans leurs pays des produits financiers qui malgré des références parfois identiques aux critères ESG et des intitulés semblables seraient en fait profondément différents.

Vous le constatez, accompagner et favoriser le développement d'une finance durable est bien au cœur des actions de l'Autorité des marchés financiers ; je note que la loi Pacte a d'ailleurs désormais ajouté à nos missions fondamentales la veille sur « la qualité de l'information fournie par les sociétés de gestion pour la gestion de placements collectifs sur leur stratégie d'investissement et leur gestion des risques liés aux effets du changement climatique ».

J'ai plaisir à souligner que dans l'exercice de ces missions, nous pouvons nous appuyer sur l'ensemble de la Place comme l'illustre, je crois, les entretiens de ce jour et comme en témoigne également la composition de notre nouvelle Commission Climat et finance durable, constituée en septembre sous la présidence de Thierry Philipponnat, et qui contribue déjà je crois à la pertinence de notre action.

Au-delà de l'implication des acteurs nationaux, j'ai souligné le caractère indispensable de normalisations européennes rapides ; à l'heure où on reparle d'Union des marchés de capitaux, cette normalisation est un test décisif de la crédibilité du projet et c'est donc tout naturellement que nous avons sollicité un membre éminent du Parlement européen, membre de la Commission des affaires économiques et monétaires depuis plus de 10 ans maintenant, pour ouvrir ces débats ; je remercie Sven Giegold d'avoir accepté notre invitation ; Sven, Sie haben das Wort.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat et finance durable (CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Colloque du Conseil scientifique de l'AMF : " Reportings extra-financiers en Europe " - Mercredi 8 juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02